

PROJET EOLIEN DE COURTEMPIERRE, GONDREVILLE ET TREILLES-EN-GATINAIS

REUNION DE CONCERTATION N°1

- COMPTE-RENDU -

Le mardi 17 décembre 2019



SOMMAIRE

1	Introduction	2
2	Les participants à la réunion de concertation n°1.....	3
3	Partage et échanges autour des états initiaux des études.....	4
4	Echanges et remarques autour des retombées locales du projet	11
5	Les prochains rendez-vous de la concertation	13
6	Les annexes photos	14
6.1	Les échanges autour des états initiaux des études	14
6.2	Les échanges autour des retombées locales	16

1 INTRODUCTION

Depuis 2013, les développeurs éoliens Intervent et VSB Énergies Nouvelles étudient l'opportunité de développer un projet éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville. Afin d'avoir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités, Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont mandaté Mazars Concertation, cabinet de conseil en concertation, pour mener une étude des perceptions sur le territoire.

Le mardi 17 décembre 2019, de 19h00 à 21h00, à la salle des fêtes de Gondreville, s'est tenue la première réunion de concertation sur le projet éolien à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.

Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Répondre aux demandes concernant les états initiaux des études ;
- Partager en toute transparence les avancées du projet technique ;
- Présenter les retombées locales d'un projet éolien ainsi que son démantèlement ;
- Échanger et répondre à toutes les questions des participants.

Afin de répondre à ces objectifs, la réunion a été organisée en 2 séquences :

- Une première partie présentant la synthèse des états initiaux des études comme l'état initial naturaliste, acoustique, paysager ainsi que les mesures de vent ;
- Une seconde partie portant sur les retombées locales d'un projet éolien.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion de concertation ainsi que les photos des échanges en annexe.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une synthèse des remarques, questions et propositions émises par les participants ainsi que les réponses y ayant été apportées par Intervent et VSB Énergies Nouvelles.

2 LES PARTICIPANTS A LA REUNION DE CONCERTATION N°1

La première réunion de concertation a réuni **61 participants**, principalement issus des communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.

L'équipe Intervent et VSB Énergies Nouvelles :

- GUILLAUME Laurent – Chef de projet éolien VSB Énergies Nouvelles
- MULLER Steve – Chef de projet éolien Intervent

L'équipe Mazars Concertation :

- LENARDUZZI Emilie – Consultante
- ROBBE Louise – Consultante
- VIALLE Charline – Consultante

3 PARTAGE ET ECHANGES AUTOUR DES ETATS INITIAUX DES ETUDES

Au cours de la présentation des états initiaux des études, Mazars Concertation a invité les participants à échanger et partager avec les développeurs éoliens.

Vous trouverez ci-dessous la transcription des échanges :

Sur le lien avec le territoire :

Question des participants : « Pourquoi tous les habitants n'ont pas été invités à la réunion de restitution de l'étude des perceptions ? L'avis des habitants est-il pris en compte ? »

Réponse de Mazars : Nous avons essayé, à travers plusieurs journées d'entretiens et de porte-à-porte, de récolter l'avis du plus grand nombre d'habitants des trois communes concernées par le projet à l'étude, et ce afin que l'étude soit la plus représentative possible du territoire à travers des entretiens avec des élus, membres d'associations et riverains. Sachez que nous avons fait au mieux pour mobiliser les habitants rencontrés à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, à l'aide d'invitation par email ou par téléphone. La réunion du 29 octobre 2019 était une réunion de restitution de l'étude et non un sondage. L'objectif de cette démarche était d'avoir un premier avis des habitants des communes pour construire une démarche de concertation adaptée et volontaire.

Question des participants : « Comment avez-vous sélectionné les personnes rencontrées pendant l'étude des perceptions ? »

Réponse de Mazars : L'objectif de l'étude des perceptions était de récolter les avis des habitants concernant l'éolien en général et le projet à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, mais aussi de recueillir les besoins en information et concertation. L'ensemble des personnes rencontrées ont été invitées à assister à la réunion de restitution. Cette étude regroupe l'ensemble des personnes ayant accepté de répondre à nos questions à travers un entretien. La démarche de concertation engagée autour du projet va permettre de vous apporter de nouveaux éléments de réponse au fur et à mesure des avancées du projet.

Question des participants : « Pourquoi ne pas prendre en compte l'avis défavorable des communes ? Est-ce possible de faire un référendum sur les trois communes ? »

Remarque des participants : « Les gens ont déjà voté contre le projet. »

Remarque des participants : « Ce n'est pas normal que les élus soient impliqués personnellement. »

Remarque des participants : « Vous nous imposez des éoliennes ! »

Remarque des participants : « Le Préfet fait ce qu'il veut ! »

Réponse de Mazars : Mazars concertation s'engage à faire un point sur la suite des événements ainsi que sur le déroulement de l'enquête publique.

Question des participants : « Si les résultats sont défavorables à l'enquête publique, le projet sera-t-il validé par le Préfet ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le Préfet s'appuie sur les retours du commissaire enquêteur et du dossier technique pour prendre sa décision et autoriser ou non le projet. Il a néanmoins tout pouvoir de décision et peut effectivement aller à l'encontre de l'avis du commissaire enquêteur, même si cela arrive dans très peu de cas. Mais nous savons que cela a déjà été le cas et notamment sur votre territoire avec le projet de Lorcy.

Les impacts :

Question des participants : « Les éoliennes produisent-elles des ondes et/ou des infrasons ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Les éoliennes émettent un bruit de fond. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. A 500 m d'une éolienne, son bruit est généralement inférieur à 35 décibels, ce qui correspond à un bruit moindre qu'une conversation à voix basse. Comme pour le bruit de nombreuses machines (voitures, poids-lourds, pompe à chaleur, lave-vaisselle, ...) ou de phénomènes naturels (vent, ...) une partie de ce bruit est située dans les très basses fréquences (infrasons), inaudibles. Les campagnes de mesures de bruit réalisées par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) montrent que ces infrasons sont à des niveaux trop faibles pour constituer une gêne en encore moins un danger. Les éoliennes font aussi l'objet de perfectionnement constants pour réduire leur bruit. Depuis peu, des peignes sont installés sur les bords des pales (système de serration) afin d'atténuer les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, réduisant le bruit aérodynamique.

Question des participants : « Quels impacts peuvent avoir les éoliennes sur les vaches laitières et les poules ? Pourquoi les études ne traitent pas de ces sujets ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Des études menées par l'Etat sont actuellement en cours notamment sur le cas détecté en Vendée. Il n'y a pas d'impact de cet ordre, commun sur nos projets à ce jour. Dans le cas de Nozay, les éoliennes ont été mises hors de cause du décès des vaches. Serge Boulanger (Secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique) affirme « On ne peut pas, en l'état des connaissances actuelles et de ce qui a été analysé, conclure à un lien direct entre le fonctionnement du parc éolien et les nuisances et symptômes subis par les deux exploitants et les riverains. [...] Une nouvelle piste est à l'étude en ce moment même : celle du câble 20 000 volts qui relie le parc éolien au réseau ERDF. »

Remarque des participants : « Il n'y a eu d'autres cas en France. »

Remarque des participants : « Il serait judicieux de rencontrer l'Association Communale de Chasse Agréée. »

Réponse Mazars : Nous nous engageons à prendre contact avec des représentants de l'Association Communale de Chasse Agréée très prochainement.

Question des participants : « Les proprios sont-ils indemnisés de la moins-value sur leur maison ? »

Remarque des participants : « Le projet éolien aura un impact néfaste sur l'immobilier. »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire. Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple : suppression de la taxe d'habitation à Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre, nouveaux permis de construire et lotissements face aux parcs en projet et en service à Ardouval (76) et Autremencourt (02).

Question des participants : « Pourquoi l'Allemagne fait-elle marche arrière sur l'éolien ? »

Réponse d'Intervent et VSB : L'Allemagne ne fait pas marche-arrière sur l'éolien. L'objectif national est de couvrir 60 % de l'alimentation électrique du pays par des sources renouvelables d'ici 2030 et 80 % en 2050. Cet objectif est loin d'être atteint : en 2019, 45,8 % de l'électricité produite venait de sources renouvelables. Ces objectifs ont été renouvelés récemment par la loi climat qui a été voté en décembre 2019. Dans la population allemande, l'énergie éolienne est toujours bien acceptée : dans un sondage représentatif mené en automne 2019, 82 % des personnes se sont prononcées favorables à l'énergie éolienne. Par contre, on constate en Allemagne une baisse significative de la construction d'éoliennes onshore. Ceci est notamment dû aux multiples recours juridiques formés par une minorité de la population ainsi qu'aux procédures de demandes d'autorisation plus complexes.

Les études :

Question des participants : « Qui réalise les études sur la zone d'étude ? »

Réponse d'Intervent et VSB : C'est le bureau d'étude ABIES qui a réalisé ces études, en faisant notamment appelle à GAMBA pour l'étude acoustique et CREXECO pour l'étude naturaliste sur la zone Nord. L'étude de l'état initial sur l'ensemble de la zone (Nord et Sud) a été réalisée par le bureau ADEV.

Question des participants : « Quelle est la méthodologie employée pour réaliser les études ? »

Réponse d'Intervent et VSB : La DREAL impose une méthodologie très règlementée pour la réalisation de l'ensemble des études. Une description exhaustive de cette méthodologie sera jointe dans le dossier des études.

Remarque des participants : « Il y a un manque de compétence des personnes en charge de réaliser les inventaires. »

Réponse d'Intervent et VSB : Les inventaires réalisés sont complets mais nous vous présentons aujourd'hui une synthèse des états initiaux des études. Les rapports complets seront disponibles dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat et disponibles lors de l'enquête publique.

Question des participants : « Les organismes en charge de réaliser les inventaires sont-ils indépendants ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Les bureaux d'études sont indépendants mais mandatés par Intervent et VSB.

Proposition des participants : « Il pourrait être intéressant de faire un focus sur les études dans la prochaine lettre d'information. »

Remarque des participants : « Plusieurs espèces protégées ne figurent pas dans vos études. »

Question des participants : « Peut-on vérifier que toutes les espèces protégées (rapaces et orchidées notamment) sont prises en compte ? »

Remarque des participants : « Les études ne sont pas assez précises. »

Réponse d'Intervent et VSB : Il s'agit ici d'une présentation synthétique des états initiaux des études. Les études complètes et avec l'ensemble des espèces sont disponibles dans le dossier qui sera déposé aux services de l'Etat.

Question des participants : « Pourquoi ne pas faire intervenir ABIES ? »

Remarque de Mazars : Une prise de contact sera faite avec l'entreprise ABIES pour les inviter à faire une présentation dans le cadre de la démarche de concertation.

Aspects techniques :

Question des participants : « Comment sera stockée l'énergie produite par les éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : En France, l'énergie produite par les éoliennes est rarement stockée pour des raisons techniques. L'énergie produite par les éoliennes est ainsi directement injectée sur le réseau électrique qui alimente les territoires les plus proches dans un premier temps, puis les territoires voisins.

Remarque des participants : « L'aspect technique ne nous intéresse pas. »

Question des participants : « Pourquoi réaliser un projet éolien à 500m des habitations ? »

Réponse d'Intervent et VSB : L'Assemblée Nationale est revenue à une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une habitation dans le projet de loi de transition énergétique en 2015.

Question des participants : « Quelle taille fait le mât de mesure ? Pourquoi ne fait-il pas la même taille que les éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le mât de mesure fait 86 m. Les relevés sont ensuite intégrés dans un logiciel et extrapolés pour déterminer la vitesse des vents à hauteur de bout de pale.

Les caractéristiques des études :

Question des participants : « Pourquoi les études naturalistes ne sont faites que sur 3 mois ? »

Question des participants : « Comment les emplacements des captages des sons sont déterminés ? »

Remarque des participants : « Les acousticiens sont payés pour délivrer de bons résultats. »

Réponse d'Intervent et VSB : Les bureaux d'études ainsi que les acousticiens ne peuvent pas faire n'importe quoi en modifiant les prises de sons.

Question des participants : « Avez-vous réalisé des prises de sons à l'intérieur des maisons ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Dans le cadre de l'étude acoustique nous mesurons le bruit ambiant de la zone. Nous n'avons donc pas fait de mesures à l'intérieur des maisons mais en extérieur.

Question des participants : « Un seul sonomètre est utilisé pour capter les vents dominants ? »

Remarque des participants : « Un seul sonomètre ce n'est pas suffisant ! »

Réponse d'Intervent et VSB : Il faut faire confiance aux bureaux d'études, ils sont rigoureux dans leur démarche. Toutes ces démarches sont réglementaires et sont vérifiées et validées par les services instructeurs et garants de l'Etat.

Question des participants : « Comment réduire l'impact acoustique des éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Afin de réduire les nuisances sonores, il est possible d'apporter des améliorations technologiques aux éoliennes ; comme l'inclinaison des pâles à travers un design optimisé ou l'ajout de serrations (peignes) en bout de pales.

Remarque des participants : « Cependant, il faut faire attention à l'effet multiplicateur dû à la position des éoliennes. »

Question des participants : « L'impact sonore d'une éolienne est-elle une valeur théorique de 3dB ? »

Réponse d'Intervent et VSB : En France, les émissions sonores des éoliennes sont très réglementées. L'acoustique des sites éoliens est administrée par l'arrêté ICPE du 26 août 2011. Les textes fixent des valeurs maximums admissibles de 5dB le jour et de 3dB la nuit (de 22h à 7h du matin) pour les bruits émergents par rapport au bruit de l'environnement sans les éoliennes.

Remarque des participants : « Les valeurs du sonomètre numéro 2 sont plus élevées car il se trouve à proximité de l'autoroute. »

Question des participants : « *Le référentiel des points près de l'autoroute est-il biaisé ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : L'état initial de l'étude acoustique consiste à enregistrer le bruit de l'environnement au niveau des habitations situées autour de la zone du projet à l'aide de sonomètres. Sur ce projet, 10 sonomètres ont enregistré ce bruit durant un peu plus d'un mois. Le bruit des véhicules sur les axes routiers situés à proximité des sonomètres fait partie du bruit de l'environnement. Afin d'exclure les événements sonores particuliers ou inhabituels (passages d'un tracteur, activités de riverains, passages pluvieux, ...) le bruit enregistré a été moyenné par période de 10 minutes.

Question des participants : « *L'étude acoustique a été réalisée entre septembre et octobre. Qu'en est-il de la propagation des sons lorsque les feuilles des arbres seront tombées ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : La réglementation ne mentionne aucune précision sur le sujet, mais il est préférable de réaliser cette étude à l'automne quand les feuilles commencent à tomber, ou sont tombées. Pour rappel, si la 1^e étude est menée avant la construction des éoliennes, une seconde est réalisée lors de l'exploitation, avec les éoliennes arrêtées et en fonctionnement, ce qui permet de comparer avec les résultats prévisionnels de la 1^e étude. Si le parc n'est pas conforme aux normes en vigueur, un plan de bridage des éoliennes ayant pour effet la réduction de la puissance des éoliennes selon la vitesse du vent, sa direction et les critères horaires est mis en place afin de réduire les émergences sonores. Ces contrôles sont prévus et menés sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, en lien avec la réglementation. Dans l'éventualité d'un non-respect de la réglementation, les sanctions prévues par le Code de l'Environnement s'appliquent et peuvent conduire à l'arrêt des éoliennes responsables d'émissions sonores trop importantes.

Question des participants : « *La zone du projet a-t-elle fait l'objet d'études archéologiques ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : L'étude d'impact permet notamment de rendre compte de la qualité de l'insertion paysagère du projet, du respect du voisinage, des effets du projet sur la faune et la flore, de la protection du patrimoine culturel et archéologique. Lors des études du projet, après sa consultation, la Direction régionale des affaires culturelles, selon ses connaissances de la zone du projet, peut nous prescrire un diagnostic archéologique. Si c'est le cas, nous devons, avant le chantier, missionner à nos frais l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour réaliser ce diagnostic qui pourra ensuite déboucher sur des fouilles archéologiques.

Question des participants : « *Les promesses de baux emphytéotiques sont-ils signés ?* »

Réponses d'Intervent et VSB : Les baux emphytéotiques ne correspondent pas aux zones d'implantation précises. Pour l'instant nous n'avons signé que des promesses de baux et ceci afin de s'assurer que nous avons l'accord des propriétaires fonciers pour, dans un premier temps, mener des études de faisabilité et, dans un second temps, implanter des éoliennes.

Remarque des participants : « C'est de l'enfumage, tout est déjà signé. La trame est déjà définie. »

Réponse d'Intervent et VSB : Ce sont les études qui déterminent les emplacements exacts et nous n'avons pas de trame définie à date.

Question des participants : « Avez-vous étudié le POS (plan d'occupation du sol) et le PLU (Plan local d'urbanisme) avant de localiser vos projets sur nos communes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Il est autorisé d'implanter des éoliennes en terres agricoles. Conformément aux documents d'urbanisme des communes, la zone d'étude du projet correspond à ce zonage.

Remarque des participants : « C'est déjà saturé par l'habitat, le projet éolien ne doit pas venir dénaturer nos campagnes. »

Question des participants : « La hauteur des éoliennes influence-t-elle la rosace des vents ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Plus les éoliennes sont hautes plus elles captent des vents puissants et plus réguliers, limitant ainsi les intermittences et optimisant la production. Par ailleurs, le rotor des éoliennes s'oriente dans les directions des vents, via une girouette, afin d'en capter le maximum.

4 ECHANGES ET REMARQUES AUTOUR DES RETOMBÉES LOCALES DU PROJET

À la suite de la présentation des états initiaux des études, Steve MULLER, chef de projets Intervent, a évoqué les retombées locales que peuvent avoir un projet éolien à différentes échelles.

Lors de cette séquence, les participants ont pu échanger et poser toutes leurs questions aux chefs de projets.

Vous trouverez ci-dessous une partie des questions et réponses :

Certains échanges ont été interrompus avant que les co-développeurs ne puissent communiquer et expliciter les informations et chiffres avancés en réponse aux questions posées. Ces éléments pourront être exposés lors d'un prochain rendez vous de concertation.

Les retombées fiscales :

Question des participants : « *Quelle est la retombée locative d'une éolienne ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : L'implantation d'une éolienne sur un terrain privé soumet les développeurs à louer ce terrain. La location des terrains pour l'ensemble du parc est de 2% du chiffre d'affaires avec un minimum de 3 000 euros/MW/an. Ces retombées sont à partager entre les propriétaires fonciers engagés et leur locataire/bailleur.

Question des participants : « *Pourquoi les développeurs n'achètent pas les terrains ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : L'achat des terrains n'est pas possible, notamment sur le plan économique.

Question des participants : « *Que se passe-t-il si les éoliennes ne produisent pas ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : Si les éoliennes ne produisent pas cela ne permet pas de générer de chiffre d'affaires et de retombées économiques via le parc éolien. Nous faisons les études de faisabilité en amont de l'implantation afin de s'assurer que celles-ci produiront bien.

Question des participants : « *Pourquoi les développeurs éoliens ne réalisent pas leurs chemins personnels d'accès aux éoliennes ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : Nous privilégions les chemins existants afin de ne pas doubler les chemins d'accès et utiliser de la terre agricole si cela n'est pas nécessaire... Cela est étudié en amont et défini dans une convention d'utilisation des chemins, signée avec l'Association Foncière de Remembrement et en accord avec les propriétaires des terrains.

Emploi local :

Remarque des participants : « *Vos estimations en termes de création d'emploi ne veulent rien dire.* »

Réponse d'Intervent et VSB : L'implantation de plusieurs parcs éoliens dans un même territoire nécessite la création d'un centre de maintenance employant du personnel. Par ailleurs en phase de construction et de

chantier, les travaux nécessitent le déploiement d'entreprises locales et l'accueil (logement et restauration) des ouvriers. La filière éolienne amène également la formation de nouveaux métiers.

Mesures compensatoires et d'accompagnement :

Question des participants : « Quelle compensation est mise en place pour la perte de valeur des biens immobiliers ? »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire. Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier par le biais de l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple : suppression de la taxe d'habitation à Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre, nouveaux permis de construire et lotissements face aux parcs en projet et en service à Ardouval (76) et Autremencourt (02).

Remarque des participants : « La création d'une maison médicale c'est très intéressant, mais seulement si nos campagnes restent attrayantes. »

Remarque des participants : « La création d'une maison médicale ; c'est utopique. »

Réponse d'Intervent et VSB : Cette proposition était un exemple de mesure d'accompagnement que nous avons pu mettre en place. Nous pourrions ainsi définir ensemble quelles seraient les mesures adaptées à votre territoire.

Le démantèlement :

Question des participants : « Quel est le coût du démantèlement ? Par qui est-il réalisé ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le démantèlement fait partie des engagements contractuels de l'exploitant du parc éolien. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc (machine, fondation, accès, câbles, etc.) en vue de l'obligation de retour à l'état initial tel que prévu par le Code de l'Environnement (Article R553-1 à 6). En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet dispose des provisions budgétaires nécessaires pour démanteler le parc. En effet, les développeurs éoliens ont pour obligation de provisionner 50 000 € par éolienne construite avant la mise en œuvre du parc éolien (Grenelle 2 12-07-2010). Cela permet de couvrir une partie du coût du démantèlement, le reste étant financé par la revente des matériaux. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire, de l'exploitant agricole, du contribuable, ou de la commune.

5 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation a débuté en décembre 2019 et se poursuivra en 2020 !

Afin de poursuivre les réflexions collectives autour du projet, nous sommes heureux de vous inviter au deuxième rendez-vous de la concertation :

UNE RÉUNION DE CONCERTATION (SUR INSCRIPTION)

**Le mercredi 19 février 2020
De 19h à 21h
À la salle des fêtes de Gondreville**

Cette réunion aura pour objectif de vous présenter les avancées du projet et ses actualités. Ce moment sera aussi l'occasion d'adresser toutes vos questions à Intervent et VSB Énergies Nouvelles.

Afin d'organiser au mieux ces premiers rendez-vous, **nous vous remercions par avance de bien vouloir vous inscrire** en contactant Emilie LENARDUZZI (Mazars Concertation) :

- Par téléphone : 06 60 57 21 42
- Par mail : emilie.lenarduzzi@mazars.fr

6 LES ANNEXES PHOTOS

6.1 Les échanges autour des états initiaux des études

Le Bien avec le Territoire

Pourquoi tous les habitants n'ont-ils pas été invités à la réunion de restitution ? L'avis des habitants est-il pris en compte ?

Dernière réunion = restitution de l'état des perceptions

Par un nommage

réunion de restitution = 1er avis du Territoire

Comment avez-vous relationné les personnes rencontrées pendant l'état des perceptions ?

Pourquoi ne pas prendre en compte l'avis défavorable des communes (établir un référendum) ?

Les gens ont déjà voté contre le projet

Ce n'est pas normal que les élus soient impliqués personnellement

Vous nous imposez des écoliens !

Est-ce possible de faire 1 référendum sur les 3 communes ?

Le projet fait ce qu'il veut !

Point sur l'enquête publique

Si les résultats sont défavorables à l'EP, le projet sera-t-il validé par le projet ?

Vos questions et remarques sur les états initiaux ?

Les impacts

Les écoliens produisent-ils des aides ?

Quels impacts sur les valeurs laitières et les produits ?

On en parle beaucoup, pourquoi pas d'écoliers sur ces sujets ?

Etude en cours par les élus de l'état au 1er con en Vendée

Par d'impacts de cet ordre comme à priori sur nos projets

Remontées l'ACCA locale

Impact négatif sur l'immobilier

Les propriétés sont-elles indemnisées de la moins-value sur leur maison ?

Pourquoi l'Allemagne fait-elle marche arrière sur l'éolien ?

Les études

Qui réalise les études ?

Quelle est la méthodologie employée pour réaliser ces études ?

Méthode réglementée par la DREAL

Description exhaustive dans le dossier des études

Harmonie de compétence des personnes en charge de réaliser les inventaires sont-ils indépendants ?

Les organismes en charge de réaliser les inventaires sont-ils indépendants ?

Proportion : focus sur les études dans la prochaine Li

Plusieurs espèces protégées ne figuraient pas dans vos études

Peut-on vérifier que toutes les espèces protégées (infaunes et endémiques) sont prises en compte ?

Ramasse en cause étude naturaliste

Pourquoi ne pas faire intervenir ABIES ?

Faire venir ABIES

Aspects Techniques

Quid du stockage de l'énergie produite ?

L'aspect technique ne nous intéresse pas

Pourquoi un projet éolien à 500m de votre habitation ?

Quelle taille fait le mât de mesure ?

Pourquoi le mât de mesure ne fait-il pas la même taille que les éoliennes ?

Quelle que soit la hauteur

5

6

Vos questions et remarques sur les états initiaux?

Les études

Pourquoi 3 mois seulement pour les études initialisées?

sur les bureaux?

Comment avec vous de terminer les emplacements de captage des sons?

Les acousticiens sont payés pour obtenir de bons résultats

Les bureaux d'étude ne peuvent pas faire d'impair

Pas de prise de son et l'intérieur des maisons?

Non

Un seul sonomètre pour capturer les sons dominants?

Le mètre pas suffisant!

Faisons confiance aux bureaux d'étude des ingénieurs

Mettre des études parallèles pour vérifier les études officielles

Comment réduire l'impact acoustique des colonnes?

Via l'induction des puits

Attention à l'effet multiplicateur dû à la position des colonnes

Une colonne = 3 dB?

Valeur théorique?

Son d'une colonne par rapport aux autres

Pour l'instant il y a 2 scénarii

Nous étudions avec l'impact cumulé aux plans existants...

Le point (2) est plus fort à cause de l'autoroute

Le référentiel des points près de l'autoroute est-il clair?

étude sept/oct. Qu'en est-il des feuilles?

Pas de précision de la réglementation à cet égard

Etude archéologique sur la zone d'implantation?

Diagnostic archéologique de l'état

Les promesses de baux amphithéâtriques sont signées?

Les baux amphithéâtriques ne sont pas les zones d'implantation

Nous n'avons signé que des promesses de baux

C'est de l'enfumage nous avez signé

La trame est définie

Ce sont les études qui déterminent les emplacements exacts

Quid du POS?
PLU
→ PLU

C'est déjà saturé pour l'habitat

Quelle modification sur la rosace des vents en fonction hauteurs?

6.2 Les échanges autour des retombées locales

